
PROVINCE DE QUÉBEC35^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 8 MAI 1996

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 mai 1996*

Aujourd'hui, à onze heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 124 Loi modifiant diverses dispositions législatives en application de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.